

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2018

### Les bonnes raisons de voter CGT aux Commissions Administratives Paritaires

Lors des élections professionnelles de 2014 aux commissions administratives paritaires, par votre vote, vous avez placé la CGT première organisation syndicale.

**Le 6 décembre 2018**, vous aurez à renouveler vos représentant-e-s. Le résultat de vos votes déterminera votre pouvoir d'intervention dans les décisions qui vous concernent.

En votant pour **la CGT**, vous confirmez votre choix de valeur de justice et d'équité.



**Le 6 décembre , votre meilleur atout au département du Var, c'est la CGT**

**UN FONCTIONNEMENT OPAQUE ET INEQUITABLE AU DEPARTEMENT DU VAR EN CE QUI CONCERNE LE DEROULEMENT DE CARRIERE DES AGENTS**

#### Demande de lisibilité:

Depuis toujours au Département, **la CGT** en C.A.P. interpelle l'Administration sur le besoin de transparence et équité dans l'étude des situations. **La CGT** continue de déplorer l'exigence de la collectivité qui veut nous faire voter des tableaux, des listes, alors que nous revendiquons l'étude de chaque situation. C'est à ce titre que les élus **CGT** réclament depuis de nombreuses



années l'élaboration de critères d'avancement au sein de la collectivité. Le syndicat **CGT** a déjà avancé sur le travail d'élaboration de critères objectifs. Malgré l'engagement de la Présidente de la C.A.P., à ce jour, rien n'a été mis en place.

### Aujourd'hui, le combat reste plus que jamais d'actualité !

A noter que pour chaque situation individuelle pour laquelle les élus **CGT** ont été interpellés, nous avons combattu l'arbitraire et fait respecter vos droits.

D'autres filières, telles que la filière culturelle, sportive ou la filière animation sont "victimes" de leur faible effectif ; les élu-e-s **CGT** se battent au niveau local et national pour faire évoluer les textes.

#### Transparence :

**La CGT** continuera à informer les agents de la teneur des débats en CAP, ainsi que des critères qui fondent les propositions **CGT**, afin que chacun puisse se repérer et être acteur de son déroulement de carrière (comptes-rendus des séances, informations collectives et individuelles, publication des listes...).

Cependant, on ne peut pas se battre uniquement au plan local. **La CGT** se bat aussi au niveau national sur :

- le déroulement de carrière (organisation de concours et d'examens professionnels, formation, règles qui déterminent le nombre d'avancement de grade et à la promotion interne ...)
- la défense du pouvoir d'achat (statut de la fonction publique, augmentation de la valeur du point d'indice, intégration des primes dans le calcul de la retraite) ;
- les questions relatives aux obligations de l'employeur en matière de bien-être au travail et de prévention des Risques Psycho-sociaux.



## DES AGENTS PENALISES DANS LEUR DEROULEMENT DE CARRIERE

**La CGT** déplore que le travail autour des critères n'ait pas vu jour au Département. En effet, cela pénalise l'avancement, car la carrière d'un agent ne peut pas être réduite à un seul critère. Pour **la CGT**, il faut tout prendre en compte : ancienneté dans la fonction publique, ancienneté au Département, l'âge, l'échelon, le mode d'accès au grade actuel, etc.

Dans une collectivité qui ne recrute plus et qui n'organise aucun examen professionnel, le droit au déroulement de carrière est tout simplement refusé aux personnels du Département du Var.

## LA COMPETENCE DE LA C.A.P. NON RESPECTEE

### Respect de la C.A.P. :

Aujourd'hui, au Département du Var les avancements sont décidés par le politique et les grands directeurs avant la C.A.P., via une « commission d'harmonisation » qui n'a aucune existence légale.

## C'est une dérive, la C.A.P. doit être la seule instance de proposition.

Mais pour cela il faut que les représentants du personnel disposent des éléments nécessaires à l'appréciation des situations individuelles et que l'Administration laisse la place aux débats.

### LA COMMISSION DE REFORME

Les élus **CGT** en C.A.P., qui siègent en commission de réforme, peuvent attester de la détérioration des conditions de travail, de la multiplication des agressions envers les personnels et du manque flagrant d'accompagnement des victimes. De plus, ils observent une explosion des burn-out, des demandes de retraites pour invalidité et les reclassements portés par l'Administration, augmentation confirmée par le dernier Rapport sur l'État de la Collectivité.



Les élus **CGT** agissent pour le respect des prérogatives et attributions de cette instance. Les agents concernés le savent bien, puisqu'ils sont régulièrement concertés par les élus **CGT** quant au suivi de leur dossier.

Grâce à vous, grâce à la confiance que vous avez donnée à la CGT en 2014, nous avons pu obtenir des avancées considérables dont tous les personnels bénéficient aujourd'hui.

Ne nous arrêtons pas en chemin, les chantiers sont encore trop nombreux...

